



FINANCES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Paris, le 16 novembre 2016

Madame Isabelle Braun-Lemaire
Directrice des Ressources Humaines
Ministère de l'Économie et des Finances

Objet : Statut d'emploi des personnels navigants de la Douane

Madame la Directrice,

Faute de revalorisation suffisante depuis sa création en 1991, le statut d'emploi des personnels navigants de la Douane ne permet plus d'améliorer la rémunération des agents de catégorie A et B auquel il s'applique. Ainsi, par exemple, l'indice sommital de ce statut d'emploi plafonne au même indice que celui d'inspecteur de 10ème échelon alors que tous les agents de catégorie A actuellement en fonction ont dépassé cet échelon.

Une réévaluation est donc nécessaire. L'application du dispositif PPCR doit en être l'occasion ; Ce dispositif a en effet posé le principe selon lequel « *les gains indiciaires moyens résultant du classement dans les nouvelles grilles seront analogues aux gains obtenus en moyenne dans les corps et cadres d'emplois de même niveau* ».

Les personnels navigants de la Douane doivent en bénéficier pleinement.

Pour autant les propositions de la DGDDI présentées aux organisations syndicales n'assurent ni une revalorisation acceptable des grilles du statut d'emploi ni une transposition correcte du dispositif PPCR.

La CFDT Finances vous demande de garantir l'attractivité des fonctions de navigants et de respecter l'équivalence des revalorisations indiciaires entre agents de même catégorie en abondant de 28 points d'indice majoré (soit 37 points d'indice brut) tous les échelons du statut d'emploi.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Le secrétaire général,



Damien Leroux